



Inscrire mon enfant aux activités périscolaires

Inscrire mon enfant aux activités périscolaires

Cantine, garderie, étude... pour pouvoir bénéficier de ces prestations, **l'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires est obligatoire**. Faites ceci directement en ligne sur votre [Portail Famille](#). Cette démarche doit être renouvelée chaque année scolaire.

Gérez votre réservations en toute simplicité en appliquant une périodicité, découvrez le [tutoriel vidéo ici](#).

[Le temps périscolaire](#)

Le **temps périscolaire** définit les temps suivants :

- l'accueil du matin,
- la pause méridienne,
- les Temps d'Activités Périscolaires (TAP),
- l'accueil du soir,
- l'étude
- l'accueil de loisirs du mercredi.

Ils sont réservés aux enfants scolarisés dans une école vélizienne.

L'**Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** du mercredi est réservé aux enfants scolarisés et/ou domiciliés sur la commune.

Les enfants d'âge élémentaire peuvent bénéficier de deux options au choix :

- **L'ALSH - activités de loisirs traditionnelles** : activités culturelles (manuelles, théâtre, danse?), activités cuisine, activités jeux d'extérieur, jeux collectifs?
- **L'ALSH option AMS (Accueil Multi Sports)** : activités spécifiques d'initiation différents sports (sports US, sports d'opposition, sports collectifs?). Le choix de cette option nécessite une présence régulière de l'enfant, pour une bonne cohésion de groupe et l'intérêt des activités proposées.

Nous vous invitons à ne pas alterner entre les différentes options et à maintenir la présence de l'enfant au moins d'une période de vacances vacances.

[Le temps extrascolaire](#)

Le **temps extrascolaire** définit les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires. Il est ouvert :

- tous les enfants véliziens, scolarisés ou non à Vélizy-Villacoublay,
- aux enfants non-véliziens scolarisés à Vélizy-Villacoublay.

L'accueil des enfants se fait selon une sectorisation qui évolue en fonction de l'âge et de la période de fonctionnement. Cet accueil se fait, sous réserve d'inscription et de places disponibles, à compter du jour où ils entrent à l'école et jusqu'à leur fin de cycle à l'école élémentaire.

[Le tutoriel pour appliquer une périodicité](#)



[Documents utiles](#)

[Mandat SEPA Facture Unique](#)

[Règlement intérieur des temps périscolaire](#)

[Prestations périscolaires](#)

[Calendrier des gardes alternées \(format pdf\)](#)

[Calendrier des gardes alternées \(format excel\)](#)

[Déclaration des gardes alternées](#)

[Protocole PAI](#)

[Fiche sanitaire de liaison](#)

[Charte de l'étude](#)

[Règlement intérieur](#)

Documents

[Règlement Intérieur Temps Périscolaires 2024.pdf](#)